Non, Jef, t'es pas tout seul…

Ou… un service d'accompagnement en proximité des Pouvoirs organisateurs…

C'est dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence que furent attribués il y a près de trois années des moyens humains aux Fédérations de P.O. destinés à accompagner les Pouvoirs Organisateurs dans différents types de missions.

A l'instar des autres diocèses, trois postes furent dès lors confiés au CoDiEC de Namur-Luxembourg avec, en corollaire, un certain nombre de missions à remplir.

Ce sont les directeurs diocésains qui, conformément à la convention CoDiEC-SeGEC furent en charge d'assurer l'action locale des accompagnateurs PO qui relèvent des services généraux des Codiecs.

Les missions définies en référence à la feuille de route de l'accompagnement des pouvoirs organisateurs (telle que validée par le Conseil d'Administration du SeGEC) furent alors placées pour les 4 diocèses sous la supervision de différents comités de suivi centralisés. Ces missions feront logiquement l'objet d'une évaluation et d'une reddition de comptes à l'autorité publique.

Parmi les missions prévues, on retiendra entre autres…l'objectif de…

- former et accompagner les PO concernant le processus de contractualisation visé aux articles 67 et 68 du décret du 24 juillet 1997 (**Accompagnement des P.O. dans la mise en œuvre des plans de pilotage des écoles**)

- accompagner les PO dans le processus **de recrutement et d'évaluation des nouvelles directions ainsi que dans les fonctions de sélection**, à leur demande ou, le cas échéant, suivant les exigences définies par l'autorité publique,

- favoriser la collaboration entre les pouvoirs organisateurs et **encourager la bonne utilisation et la mutualisation des moyens** mis à leur disposition, les accompagner dans la conception et la réalisation de leur projet d'investissement, **promouvoir et soutenir la mise en œuvre de mécanismes de solidarité, de synergie**, veiller à accompagner prioritairement les pouvoir organisateurs rencontrant les plus grandes difficultés,

- apporter une **assistance de première ligne en matière de patrimoine et de construction scolaire** (notamment via les ASBL SPABSC). Il s'agit ici d'une mission de conseil et de soutien de première ligne aux Pouvoirs organisateurs en matière de patrimoine scolaire dans le cadre du programme « bâtiments scolaires ».

- **coordonner, à l'échelle du diocèse**, le cas échéant, l'action des groupements d'employeurs ou autres formes de **mise en commun de moyens**, dans le cadre de la mise en œuvre du programme « synergie et mutualisation des moyens »,

- accompagner les PO en cas de désignation d'un manager de crise,

- mettre en commun les bonnes pratiques et initier des pratiques communes dans les processus de **professionnalisation, de renouvèlement voire de recomposition des PO**, en exécution du programme « Avenir des PO, renouvellement et recomposition »,

- mettre des moyens en place pour r**epérer les difficultés ou les situations particulièrement fragiles et assurer la meilleure prise en charge** par la concertation entre les différents services actifs sur le diocèse dans le respect des responsabilités de chacun d'entre eux et veiller à la bonne gouvernance des P.O.

En septembre 2018, la mise en œuvre de ces missions s'est notamment traduite par l'engagement de trois accompagnateurs P.O.

Madame Marie-Ange Beaufays,

Monsieur Jean-Pierre Merveille, aujourd'hui remplacé par **Monsieur Bernard Van Coppenolle**

Monsieur Paul Boland, remplacé aujourd'hui par **Monsieur Jean-Marie Gabriel**

Tous trois, dans leurs domaines respectifs, collaborent étroitement avec les services centraux du SeGEC ainsi qu'avec leurs homologues des autres diocèses. Ils interviennent indistinctement dans les deux niveaux d'enseignement. Ils s'impliquent régulièrement dans des groupes de travail au niveau du SeGEC pour construire des outils d'accompagnements adaptés. Ils contribuent en équipe au niveau diocésain à répondre au mieux aux différentes sollicitations collectives ou individuelles des P.O.

Concrètement, chaque semaine, lors d'une réunion hebdomadaire avec les directeurs diocésains, ils évoquent les besoins des écoles, analysent les sollicitations et construisent les réponses les plus adaptées.

Au terme de cette troisième année de fonctionnement, force est de constater que l'équipe a pu aujourd'hui acquérir une meilleure connaissance du terrain et les interventions tiennent mieux compte de la spécificité de chaque situation.

Pour ce dernier numéro de notre jeune publication « Un pas plus loin », nous avons souhaité demander à quelques P.O. que nous avons accompagnés un retour sur l'accompagnement qu'ils avaient pu vivre depuis l'existence du service. L'objectif de ce retour n'est ni de justifier l'emploi du temps des accompagnateurs P.O., ni de sélectionner les retours les plus positifs… mais bien de présenter à l'ensemble des P.O. l'étendue et la diversité des sollicitations reçues.

Récemment, nous avons fait appel à un professionnel de l'accompagnement pour réfléchir au fonctionnement du service et en améliorer encore son professionnalisme.

Notre objectif est de répondre de manière pointue à chacune des sollicitations en permettant aux P.O. de bénéficier de l'expertise de notre service en étroite collaboration avec les différents services du SeGEC. Chaque intervention se traduit par un accompagnement des personnes et non pas une prise en charge de la problématique. Chaque accompagnement doit permettre au P.O. de gagner en autonomie et en compétences.

Pour rappel, vous pouvez, vous aussi, solliciter l'aide d'un accompagnateur P.O. dans les domaines visés ci-dessus, soit en vous adressant directement au directeur diocésain, soit, en contactant l'accompagnateur P.O. lui-même.

Voici leurs coordonnées :

Directeurs diocésains

Yannic Pieltain
yannic.pieltain@codiecnalux.be
0478/40 42 25

Hugues Delacroix
hugues.delacroix@codiecnalux.be
0498 / 08 58 87

Accompagnateurs des pouvoirs organisateurs

Marie-Ange Beaufays
marieange.beaufays@codiecnalux.be
0478 / 93 31 60

Bernard Van Coppenolle
bernard.vancoppenolle@codiecnalux.be
0477 / 96 58 20

Jean-Marie Gabriel
jeanmarie.gabriel@codiecnalux.be
0496 / 78 64 30

Vous trouverez d'autres articles des A.P.O. dans les anciennes revues **« un pas plus loin »** en cliquant sur les titres ci-dessous

1. **J'ai un conseiller en prévention. Quelle relation avec lui en tant que P.O.? Méfiance ou partenariat? Comment l'écouter?**
2. **De l'enseignement «spécial» à l'inclusion en Belgique**
3. **Besoin de bénévoles dans votre PO ou pour l'école?**

Témoignages

La première démarche est d'accepter d'être accompagné. Dans le contexte actuel, c'est nécessaire. Ainsi, face à la nécessité de renouveler des bâtiments scolaires à bout de course, nous avons pris contact avec les compétences voulues. Bien nous en a pris.

Il s'agit bien de compétence, soit une aide claire pour la constitution du dossier, pour indiquer les chemins à prendre en vue de solliciter les subventions disponibles.

Compétence. Disponibilité aussi. Les diverses demandes n'ont pas dû attendre une réponse. Celle-ci est venue pratiquement dans l'immédiat.

Réponse qu'on peut qualifier d'engagée, en ce sens qu'elle a voulu connaître l'organisation de notre école, qu'elle y est entrée, afin de trouver la meilleure façon de collaborer et d'apporter l'aide la plus appropriée.

Les demandes de subvention ont ainsi pu être introduites dans les délais voulus et se trouver à la bonne place pour recevoir une réponse favorable dans les temps voulus.

Devant l'ampleur de la tâche, afin de n'oublier aucune étape et de disposer des ressources documentaires de qualité et surtout mises à jour, notre P.O. a fait appel à un accompagnateur P.O. dans le cadre du renouvellement de la direction de notre école fondamentale.

Malgré le contexte «Covid», nous avons été épaulés efficacement pour consulter le personnel et dresser le profil recherché, composer l'appel à candidature et le diffuser, effectuer un premier tri dans les candidatures, organiser les entretiens lors des auditions des candidats retenus, et enfin, la rédaction de la lettre de mission de la nouvelle direction.

Un candidat interne à l'école a été désigné.
Grâce à la procédure suivie et aux outils mis à notre disposition, nous sommes convaincus que c'est le bon choix et nous savons pourquoi !

Nous pouvons aussi maintenant prévoir son accompagnement.
Ce qui est aussi très rassurant, c'est que le cadre et la procédure sont en adéquation avec la législature. C'est tellement compliqué qu'il est difficile de s'y retrouver sans aide extérieure au P.O.

Il s'agit bien d'un «accompagnement», les décisions appartiennent au P.O. lui-même qui garde la main du début à la fin de la procédure. L'accompagnateur émet des avis, attire l'attention sur des points de vigilance, propose un cadre et des outils, récolte les données (enquête) et les traite…

Il fallait absolument stabiliser, renouveler et recomposer le PO.

L'accompagnement a consisté en quelques rencontres au cours desquelles le Directeur diocésain et l'accompagnateur PO ont rappelé utilement le rôle et les bases de fonctionnement d'un P.O. Ils ont accompagné la réflexion, ils ont outillé les administrateurs afin qu'ils puissent eux-mêmes assurer au mieux les démarches de prospection et de recrutement.

Le processus est toujours en cours tant les bénévoles ne se pressent pas au portillon, mais à ce jour trois nouveaux candidats se sont manifestés.

Il fallait également, rapidement procéder au recrutement de plusieurs membres des équipes de direction (directeurs, directeurs adjoints, économe).

A chaque étape de la procédure, en particulier à la rédaction de l'appel à candidature, à l'audition des candidats ou à la rédaction de la lettre de mission du directeur, l'accompagnateur PO a apporté ses conseils avisés.

Il en est encore de même actuellement pour les évaluations des directeurs durant leur stage de direction.

La gestion des finances et des bâtiments constitue et reste encore à ce jour pour notre asbl, une difficulté majeure.

Pour ce qui est des bâtiments, l'accompagnateur PO a visité chacune de nos implantations. Un état des lieux a été dressé (points d'attention, remarques et conseils) à partir duquel le PO peut établir un plan d'action.

La gestion financière a fait l'objet d'une analyse minutieuse de la part du service accompagnement des PO et de la cellule économique et financière du Segec. Il est apparu que notre modèle de gestion actuel a atteint ses limites. Un projet de réorganisation est à l'étude.

En septembre 2020, 7 membres sur 9 décidaient de quitter notre Pouvoir Organisateur. Nous arrivions en fin de mandat, l'année précédente avait été difficile et les membres, présents depuis un bon nombre d'années au sein du groupe, souhaitaient passer à autre chose. Se posait donc la question de l'engagement de nouveaux membres mais nous n'avons pas trouvé de candidat. Nous avons donc fait appel au service d'accompagnement du diocèse afin qu'ils nous aident dans la démarche de recherche d'une solution. Des rencontres entre quelques membres du Po et des accompagnateurs du Diocèse ont eu lieu. Ils nous ont beaucoup écoutés, une réflexion constructive s'est installée , ils nous ont fait des suggestions et proposé des solutions. Au final, étant donné la pandémie et la difficulté de se réunir, nous avons décidé de ne pas précipiter les choses et prendre le temps de renouveler la composition du PO, ce qui nous semble une sage décision.

Lorsque la majorité des membres du PO a décidé de démissionner, nous avions un projet PPT de rénovation en cours que nous avions abandonné. En janvier 2021, le responsable des bâtiments au sein du diocèse nous a relancé en disant qu'il était dommage de renoncer à ce projet . Il nous a persuadé d'abord et nous a surtout beaucoup aidé car il fallait boucler la demande en un mois de temps. Grâce à lui nous avons revu le projet à la hausse et nous avons pu introduire la demande à temps.

Le compagnonnage a depuis très longtemps fait ses preuves. La pertinence d'organisations axées sur la formation professionnelle et la solidarité n'est plus à démontrer.

Le réseau libre d'enseignement en Communauté française de Belgique l'a très bien compris et s'est organisé en conséquence.

Tout d'abord, du conseil en continu

Il y a environ trois ans, notre PO a revisité son action et son engagement dans un souci de se recentrer sur son métier et de se réorganiser pour être efficace dans la gestion de ses écoles et rester fidèle aux valeurs évangéliques auxquelles il adhère pleinement .

Dans cette phase de reconstruction et de consolidation, le PO peut compter sur le soutien de membres du CODIEC pour accompagner le PO dans la gestion des OA, dans le suivi des décisions prises et des actions à mener, dans le travail en Commissions : qu'il s'agisse de la participation aux réunions de l'OA en tant que membres invités ou de la disponibilité pour répondre à toute demande d'aide en orientant, en mettant en relation avec des personnes-ressources ou en fournissant les outils utiles.

Par le partenariat ainsi mis en place, le PO et le CODIEC vivent aujourd'hui la démarche des Compagnons bâtisseurs par laquelle savoirs et expériences sont échangés au service des élèves qui sont confiés aux écoles et des Équipes éducatives.

Le compagnonnage a depuis très longtemps fait ses preuves. La pertinence d'organisations axées sur la formation professionnelle et la solidarité n'est plus à démontrer.

Le réseau libre d'enseignement en Communauté française de Belgique l'a très bien compris et s'est organisé en conséquence.

Ensuite, l'accompagnement dans les «Appels à candidats»

Dans la phase de renouvellement qui vient d'être rappelée, le PO a procédé au renouvellement de plusieurs membres : de nouveaux administrateurs ont été ainsi désignés. Ils doivent maintenant se mettre au diapason des tenants et aboutissants de la gestion et de l'administration.

Dans une Équipe de quelques 450 – 500 personnes, les engagements sont un chantier rarement fermé et s'effectuent au rythme soutenu des carrières des un(e)s et des autres.

À nouveau, le CODIEC est plus que présent. Un accompagnateur guide, conseille, rappelle, relit, propose des pistes d'amélioration, suggère des corrections, bref veille au grain, en tout et pour tout.

Enfin, une formation sur la «Lettre de mission» et ses suites

L'appel à candidats est suivi de l'engagement d'un nouveau membre pour l'Équipe, d'un suivi de la personne engagée et de l'évaluation de ses prestations.

Le CODIEC a ici offert ses services à un double niveau : d'une part, au travers d'une formation d'une journée sur la «Lettre de mission» et d'autre part, une rencontre avec les Conseillers pédagogiques qui accompagnent l'Équipe des directions dans l'optique d'aider, de conseiller d'optimiser leurs actions.

Dans chaque note du Segec, je scrute les mots «Le PO est responsable de…» ! Et, pendant, la décennie que je viens de vivre comme présidente de PO d'une école fondamentale, je ne peux que constater l'accumulation de ces responsabilités et du travail qu'elles sous-tendent ! Quelques exemples : dossier Sécurité et Hygiène, contrôles de sécurité divers, dossier PPT, UBO, RGPD, gestion financière, gestion des bâtiments, gestion du personnel sur fonds propres, lettre de mission de la direction, réunions ICL…

Alors oui, savoir qu'un service d'accompagnement des PO existe, ça rassure, ça aide vraiment… J'ai plusieurs fois demandé de l'aide aux personnes «ressources» comme on dit, pour des conseils et des informations. Avec elles, j'ai abordé des sujets tels que l'analyse d'un marché public, l'ureba, la sécurité d'une chaudière mais encore l'autorité d'un PO face à une enseignante, les exigences d'hygiène en période Covid, ou obtenir un conseil dans une relation difficile avec des parents.

J'ai constaté que l'appel au Segec restait souvent nécessaire ou complémentaire : par exemple, pour le nouveau règlement de travail des enseignants et pour la modification des statuts.

Accompagnement, par l'APO , de notre P.O. dans le cadre du remplacement de la direction suite à l'annonce, en mai, de son départ «surprise» avec effet en date du 1er septembre.

Cet accompagnement est bien nécessaire dans le contexte particulier consécutif à l'urgence de remplacer la direction dans un délai court.

Ses conseils et ses précisions sur la procédure auront permis à l'O.A et à l'A.G de procéder au choix d'une nouvelle direction en date du 1er janvier 2021.

A chaque étape, nous avons pu compter sur l'accompagnement de l'APO :
- Dans un premier temps , l'APO nous a accompagnés dans le choix d'une direction intérimaire (au début du mois de juillet) responsable de l'organisation de la rentrée et de la gestion de l'Ecole jusqu'au 31 décembre 2020.

Accompagnement, par l'APO , de notre P.O. dans le cadre du remplacement de la direction suite à l'annonce, en mai, de son départ «surprise» avec effet en date du 1er septembre.

Cet accompagnement est bien nécessaire dans le contexte particulier consécutif à l'urgence de remplacer la direction dans un délai court.

Ses conseils et ses précisions sur la procédure auront permis à l'O.A et à l'A.G de procéder au choix d'une nouvelle direction en date du 1er janvier 2021.

A chaque étape, nous avons pu compter sur l'accompagnement de l'APO :
- Dans un premier temps , l'APO nous a accompagnés dans le choix d'une direction intérimaire (au début du mois de juillet) responsable de l'organisation de la rentrée et de la gestion de l'Ecole jusqu'au 31 décembre 2020.

- Dès septembre , soutenu par l'APO , l'OA a initié la procédure d'appel à candidat :

- Définition du profil après consultation du personnel : l'APO réalise la synthèse des avis émis par le personnel
- Diffusion de l'appel à candidature par l'APO
- Accueil des candidats et audition de ces derniers à partir d'une grille d'audition proposée par l'APO, lequel participe à la rencontre avec les candidats

Choix par l'OA ratifié par l'A.G. d'une nouvelle direction.

En janvier 2020 notre PO a été informé par notre directrice en poste depuis une quinzaine d'années de sa volonté de bénéficier d'une DPPR complète de fin de carrière à partir du 1er septembre de cette même année.

La problématique du recrutement devenant de plus en plus complexe et aucun membre de notre PO n'ayant d'expérience juridique suffisante dans le domaine social et des ressources humaines, nous nous sommes adressés au Codiec qui nous a immédiatement mis en contact avec le service d'accompagnement des PO.

Rapidement, après avoir défini les désirs et souhaits du PO, nous avons été épaulé pour la rédaction d'un premier appel à candidatures puis d'un deuxième, le premier n'ayant pas donné suffisamment de retours correspondant à nos attentes. En septembre, dans le respect des «mesures Covid» en vigueur, avec l'aide de l'accompagnateur, nous avons préparé un questionnaire et organisé l'audition individuelle de chaque candidat dans les règles de l'art. Sa présence aux auditions suivies d'un échange de nombreuses et précieuses informations ont permis la désignation rapide d'un directeur stagiaire au début du mois de novembre.

Nous avons pu également profiter de cet accompagnement pour l'élaboration de la lettre de mission destinée à notre directeur stagiaire et il se prolongera pour ses évaluations annuelles des trois premières années.

Merci !